



Pellanda Dieci, S., Monnier, A. & Weiss, L. (2015). Editorial. *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, 20, 7-15. <https://doi.org/10.26034/vd.fpeq.2015.185>

This article is published under a *Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International (CC BY)*:
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>



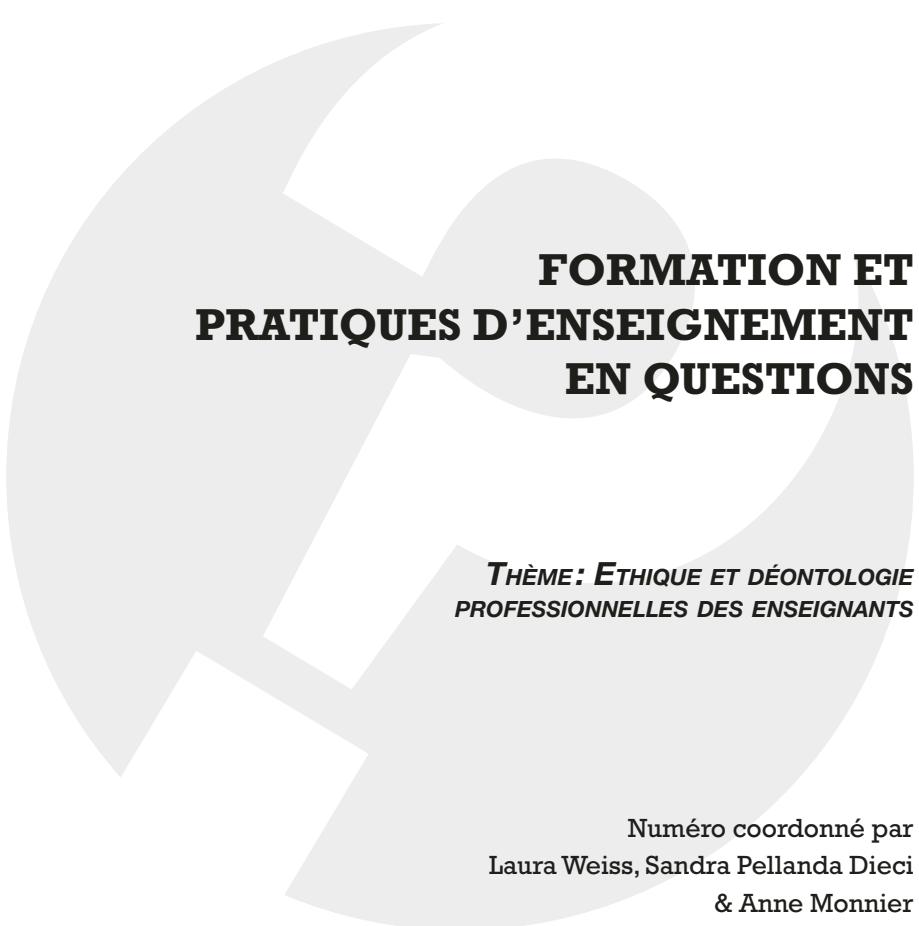
© Sandra Pellanda Dieci, Anne Monnier, Laura Weiss, 2015



Ethique et déontologie professionnelles des enseignants

ECOLE
ETHIQUE
SOCIETE
CONSCIENCE
ETHIQUE
CONFRONTATION
CONDUITE
DEONTOLOGIE
DILEMMES
INSTITUTION
VALEURS
PROFESSION
TRANCHE
AUTORITE
PARTAGE
ENSEIGNANTS
EXERCICES
REGLES
INSTITUTION
VALEURS
PROFESSION
CONDUITE
DEONTOLOGIE
METIER
CONSCIENCE
ESPRIT
RESPECT
SOCIETE





FORMATION ET PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT EN QUESTIONS

***THÈME: ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE
PROFESSIONNELLES DES ENSEIGNANTS***

Numéro coordonné par
Laura Weiss, Sandra Pellanda Dieci
& Anne Monnier

Numéro 20, 2015

Le contenu et la rédaction des articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

© CAHR

ISSN 1660-9603

Conception graphique : J.-B. Barras, Villars-sur-Glâne
Mise en page : M.-O. Schatz, Colombier



Thème : Ethique et déontologie professionnelles des enseignants

Numéro coordonné par
Laura Weiss, Sandra Pellanda Dieci & Anne Monnier

TABLE DES MATIERES

<i>Editorial</i> Sandra Pellanda Dieci, Anne Monnier et Laura Weiss	7
AXE 1. APPROCHE PHILOSOPHIQUE DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	
<i>L'éthique professionnelle des enseignants. Une pratique de soi vers l'émancipation d'autrui</i> Didier Moreau	19
<i>L'éthique du care et de la sollicitude en questions dans la responsabilité morale des enseignants</i> Jean-François Dupeyron	39
<i>Ethique professionnelle des enseignants. Quels référents ?</i> François Galichet	57
<i>Les implicites conceptuels des recherches sur l'éthique professionnelle enseignante</i> Samuel Heinzen	73
AXE 2. IDENTITÉ, AUTORITÉ ET PROFESSIONNALISATION	
<i>L'idée déontologique. Considérations générales et principes axiologiques</i> Eirick Prairat	91
<i>Professionnalisation et éthique des enseignants</i> Denis Jeffrey	111
<i>Un cadre de référence éthique pour les enseignants. Pour des valeurs partagées</i> Christiane Gohier, France Jutras et Luc Desautels	123



Historique de la création du code de déontologie du Syndicat des Enseignants Romands SER. de l'outil à la vitrine
George Pasquier (SER)

141

Axe 3. DÉONTOLOGIE ET FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Du bon sens à l'éthique professionnelle au sein d'une formation à l'enseignement

Pascal Carron, Philippe Genoud et Pascale Spicher

149

Les modèles utilisés dans le cadre de la formation éthique des enseignants du primaire à la HEPVS

Jean-Nicolas Revaz

167

Plaidoyer pour la construction d'une éthique professionnelle s'appuyant sur une didactique critique et réfléchie de l'Ethique et Culture Religieuse

Elisabeth Ansen Zeder

179

L'éthique et la déontologie professionnelles. Un enjeu de professionnalisation des formations à l'enseignement.

Anne Monnier, Laura Weiss et Sandra Pellanda Dieci

189

Contribution à l'élaboration d'un «code déontologique» pour enseigner les sciences en démarche d'investigation.

Estelle Blanquet et Eric Picholle

205



**ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE
PROFESSIONNELLES DES ENSEIGNANTS**



Editorial

Sandra PELLANDA DIECI¹, Anne MONNIER² et Laura WEISS³ (IUFE, Université de Genève, Suisse)

Les enseignants ont toujours été confrontés à des dilemmes éthiques qu'ils résolvaient au mieux de leur conscience prenant en compte un certain nombre de règles implicites en lien avec le respect de l'autorité de l'institution mais surtout de valeurs partagées. Aujourd'hui, il semble que l'enseignant ait à la fois moins de repères et en même temps plus de latitude pour trancher lors de conflits ou dilemmes éthiques dans l'exercice de son métier. Dans une société toujours plus multiculturelle, l'autorité institutionnelle est davantage remise en cause par les différents acteurs qui ne partagent pas forcément les valeurs sur lesquelles l'école publique s'est construite. Qui plus est, l'éducation valorise actuellement davantage l'esprit critique que l'obéissance.

Dans le même ordre d'idées, des relations plus formelles, qui prennent parfois une dimension juridique, s'installent entre l'école et ses partenaires. Jusque là, l'institution scolaire en avait été préservée, les groupes d'acteurs en jeu (enseignants, directions, élèves, parents) réglant habituellement d'éventuelles dissensions à l'amiable, dans un respect mutuel des compétences de chacun. Or, ce n'est plus toujours le cas, ce qui a comme conséquence que les enseignants ne peuvent plus ignorer les règles et les normes qui régissent les relations entre ces acteurs.

Par exemple, la question des œuvres à faire lire aux élèves est devenue un sujet de débat dont l'ampleur dépasse largement le cadre scolaire. Pour prendre un cas concret, le choix par certains enseignants du *Grand Cahier d'Agota Kristof* dans le cadre du cours de français au secondaire supérieur a, ces dernières années, défrayé la chronique dans plusieurs pays francophones, constituant un cas prototypique des conflits de valeurs auquel l'école est aujourd'hui confrontée, et par rapport auquel elle se trouve relativement démunie. A Genève (Suisse) en particulier, le débat, lancé par une plainte de parents, est monté jusqu'au Parlement. Si l'issue a consacré l'autonomie des enseignants dans leurs choix pédagogiques, il n'en reste pas moins qu'il y a eu immixtion des parents et du monde politique dans la sphère scolaire. Ce conflit est un cas prototypique du débat sur le rôle et la mission à la fois d'instruction et d'éducation de l'école.

1. Contact : sandra.pellandadieci@unige.ch

2. Contact : anne.monnier@unige.ch

3. Contact : laura.weiss@unige.ch



Pour préparer les enseignants à faire face à ce genre de situations, les différentes institutions de formation initiale et continue tendent à intégrer de plus en plus dans leur offre le champ de savoir relatif à l'éthique et à la déontologie de la profession enseignante. Ce numéro thématique se propose de traiter de cette problématique selon trois axes principaux. Le premier se nourrit des apports de la philosophie pour clarifier les notions-clés de ce domaine. Le deuxième axe s'intéresse aux liens entre identité, autorité et professionnalisation des enseignants. Enfin, le dernier traite de la déontologie dans la formation initiale et continue des enseignants.

Approche philosophique de l'éthique professionnelle

Une première question porte sur le sens des termes « éthique » et « déontologie » : peuvent-ils être considérés comme des synonymes ou au contraire convient-il de les distinguer ? Dans une dimension axiologique, parler d'éthique c'est réfléchir aux valeurs qui sous-tendent le travail de l'enseignant, telles qu'égalité de traitement ou postulat d'éducabilité. La dimension déontologique concerne, quant à elle, le choix et l'établissement des normes qui définissent les obligations concrètes auxquelles est soumis tout enseignant de par son statut institutionnel.

Comme le rappelle Mauron (2004), la philosophie distingue deux types de théories éthiques : l'éthique déontologiste et l'éthique conséquentialiste. L'éthique déontologiste (dérivé du grec *το δεοντον* « ce qu'il convient de faire » et *λογος* « le discours, la doctrine » signifiant « obligation » ou « devoir ») affirme que chaque action humaine doit être jugée selon sa conformité ou non à certains devoirs. Au contraire, l'éthique conséquentialiste considère que les actions humaines sont à juger uniquement en fonction de leurs conséquences.

Dans la même ligne, il convient aussi de distinguer droit, éthique et déontologie. Le droit est un ensemble de règles contraignantes, règles qui sont elles-mêmes érigées en standards minimaux que se donne une société et qui sont considérés comme indispensables à la vie en collectivité. L'éthique traite des questions et des réflexions sur les valeurs, sur l'intégrité et l'excellence morales. Enfin, la déontologie est un ensemble de règles que se donne une profession à titre de garantie pour ne pas abuser d'un pouvoir. Ces définitions permettent de distinguer ce qui devrait être de l'ordre des règlements, des cahiers des charges et des codes de déontologie.

Identité, autorité et professionnalisation

Si le questionnement sur les termes est essentiel d'un point de vue philosophique, on peut naïvement se demander dans quelle mesure le domaine de l'éthique peut concerner l'enseignant. Le « bon sens » ne serait-il pas suffisant à ce dernier pour décider ce qu'il convient ou non de faire, et ainsi trancher les dilemmes auxquels il est confronté dans l'exercice de son métier ? Pour dire les choses autrement, ne suffit-il pas pour être un bon enseignant d'être doté de raison au sens de Descartes et de qualités



humaines comme la sollicitude et la bienveillance pour gérer des situations problématiques du point de vue éthique ?

Pour aller plus loin, pourrait-on partir du principe que l'éthique enseignante s'appuie sur un certain nombre de valeurs renvoyant à des conceptions pédagogiques partagées par le collectif enseignant ? L'existence de valeurs communément admises et partagées, qui se révèlent dans et par les croyances, les aspirations, les idéaux d'un groupe professionnel à un moment donné, ne pourraient-elles pas tenir lieu de déontologie implicite ?

Qu'entend-on par « déontologie professionnelle » dans un corps de métier ? Selon Prairat (2009), toute déontologie relève de l'éthique appliquée et a pour objet d'« inventorier les règles et recommandations qui s'adressent à un professionnel dans l'exercice de sa tâche » (p. 43). Autrement dit, une déontologie a comme première fonction l'organisation d'un groupe de professionnels par la mise en place de points de repères qui leur permettent de s'orienter dans des contextes de travail toujours plus flous et sujets à contestations. Sans fixer de standards, une déontologie a pour but de proposer des critères de type socio-éthique permettant d'entériner ou au contraire d'exclure certaines pratiques. En cela, elle participe donc à la définition – ou à la redéfinition – d'une identité professionnelle « en précisant, par-delà la spécificité d'un champ d'activités, l'ontologie d'une pratique » (p. 43). Toujours selon Prairat (2009), les normes devraient être ainsi définies et regroupées dans une charte de déontologie. Dès lors se pose la question de savoir, d'une part, comment constituer un code de déontologie et quels en seraient les avantages et les limites, d'autre part, si la profession enseignante se prête aisément à la constitution d'un tel code.

Pour Dubar (2000), les « identités professionnelles sont des manières socialement reconnues, pour les individus, de s'identifier les uns les autres, dans le champ du travail et de l'emploi » (p. 95). Ce sociologue souligne que les identités de métier supposent, pour se reproduire, une relative stabilité dans les règles qui les sous-tendent et dans les communautés qui les soutiennent. Or, depuis trente ans, les transformations du travail vont dans le sens d'une valorisation grandissante de la responsabilité individuelle et des compétences personnelles contribuant, selon Dubar, à une crise des identités professionnelles. Cette individualisation progressive des membres de groupes professionnels remet en cause les règles qui définissent leur identité professionnelle et fait émerger des problèmes d'ordre éthique. Quelle place peut ou doit prendre l'éthique dans ces groupes ? A quelles conditions peut-il y avoir une déontologie dans un groupe professionnel ?

Pour dépasser la crise dont parle Dubar (2000), plusieurs contributions de ce numéro avancent la nécessité de développer une éthique et une déontologie explicite de la profession enseignante. Dès lors, il s'agit de décider collectivement des valeurs de la profession et de se donner des règles, des normes, qui permettraient de définir une ligne de conduite dans différentes situations. En effet, selon Prairat (2012), une norme professionnelle



porte sur les conduites humaines et constitue une tentative d'emprise sur le temps ; elle n'est jamais l'objet d'une *construction* ou d'une *constitution*, mais d'une *institution* au sens où elle valide des conduites déjà présentes au sein du collectif professionnel. Dès lors, trois propriétés caractérisent la norme : la régularité ; l'injonction à faire ou ne pas faire, resserrant ainsi le champ des possibles ; la dimension collective qui la distingue de l'habitude et du précepte personnel.

En outre, une déontologie contribuerait à inscrire la profession enseignante dans la perspective d'une autonomie mieux assumée, avec comme objectif sa professionnalisation, par référence aux modèles que sont les professions libérales de médecin et d'avocat (Kahn, 2006). Il faut néanmoins constater que la déontologie enseignante présente des particularités spécifiques qui la distinguent des déontologies des autres professions.

De ce point de vue, les liens entre déontologie et institution scolaire et, dans ce cadre, entre déontologie et autorité de l'enseignant sont intéressants à analyser. Une institution scolaire est dotée de règlements rédigés par l'administration publique traduisant l'application des lois sur l'instruction publique. Ces différents textes institutionnels (lois, recommandations, règlements, protocoles, cahier des charges, etc.) cadrent le travail et le comportement des acteurs (direction, enseignants, élèves, parents d'élèves) qui interviennent à différents niveaux dans l'institution. Peut-on dès lors faire coexister un code de déontologie avec ces textes et, si oui, comment l'élaborer ? Dans quelle mesure un code de déontologie peut-il être l'émanation des enseignants dans l'exercice de leur métier si, comme le préconise Prairat (2009, 2012), il devrait être établi par eux et pour eux ? Selon cet auteur, comme une éthique professionnelle ne peut être le résultat que d'une délibération de l'«agent moral» avec soi-même et avec les autres acteurs, une déontologie professionnelle doit être élaborée par les agents mêmes de la profession. Est-il dès lors possible qu'une profession constituée de fonctionnaires se dote d'un tel code ?

Sur le plan de l'autorité de l'enseignant vis-à-vis de ses élèves, mais aussi des parents de ceux-ci, il convient de se demander si un code de déontologie pourrait aider un enseignant dans sa classe et au sein de son institution. En-deçà d'un éventuel code, il faut considérer que les questions d'ordre éthique se posant aux enseignants sont différentes selon le public d'élèves, l'âge, les facteurs socio-économiques et culturels. Qui plus est, elles dépendent aussi des finalités propres à chaque institution scolaire. Enfin, il convient de réfléchir, en fonction de ces facteurs, à la part de responsabilité de l'enseignant dans l'éducation des élèves et des valeurs qu'il peut ou doit transmettre dans le cadre de son enseignement. Ainsi c'est *in fine* le couple éducation-instruction qui est réinterrogé.



Déontologie et formation initiale et continue

Selon les normes officiellement fixées par la CIIP⁴, les dispositifs de formation doivent viser la maîtrise d'un savoir pluriel et composite propre à l'exercice de la profession, savoir lui-même constitué, selon Tardif et Borges (2009) et Tardif et Lessard (1999), de «divers types de savoirs puisant à des sources variées de connaissances et de compétences», qu'ils regroupent sous l'appellation de «savoirs professionnels». A quels savoirs de référence renvoient l'éthique et la déontologie professionnelles? Au niveau de la formation, l'éthique et la déontologie professionnelles sont-elles à classer du côté des savoirs à ou des savoirs *pour enseigner*, pour une catégorisation classique utilisée notamment par Hofstetter et Schneuwly (2009)? Si ces savoirs participent à une professionnalisation de la formation – thématique qui a notamment fait l'objet d'un numéro de la revue des HEP (Wentzel & Pagnossin, 2012) – ils constituent des savoirs de formation dans un double sens. Le formateur en tant que professionnel doit les détenir, non seulement dans son action de formation éthiquement responsable qui peut être un exemple pour les formés, mais aussi en tant que savoirs à enseigner. Dans cette mesure, ces savoirs sont en lien avec les autres savoirs de la formation, institutionnels, didactiques et des sciences de l'éducation que les futurs enseignants doivent s'approprier.

Comment cependant travailler ces savoirs dans la formation? Moreau (2009) notamment, considérant que l'éthique professionnelle est l'un des enjeux essentiels de la formation professionnelle initiale des enseignants, défend l'idée d'une formation reposant sur la mise à disposition pour les enseignants en formation d'un certain nombre de concepts et d'outils permettant la problématisation éthique de leur praxis, tout en évitant les tentations prescriptives d'une déontologie qui serait imposée de l'extérieur. D'où l'intérêt de travailler avec des étudiants les questions éthiques et déontologiques, dans l'optique d'amorcer déjà en formation initiale la construction de leur identité professionnelle (Pellanda Dieci, S., Weiss, L. & Monnier, A., 2012). Dans la ligne des propositions de Moreau (2009), des recherches actuelles font état d'expériences menées en formation initiale d'enseignants qui abordent la question de l'éthique et de la déontologie professionnelles par le biais d'études de cas. Parmi celles-ci, les unes (Weiss, Monnier & Pellanda Dieci, 2012) abordent ces questions d'un point de vue avant tout pédagogique, alors que d'autres (Monnier, 2013) les analysent dans le cadre de la didactique disciplinaire à travers une réflexion sur la question des contenus mais aussi des démarches. Cet ouvrage explore d'autres pistes, comme celle d'une didactique de l'éthique ou une sensibilisation à certaines postures bienveillantes, pour intégrer la dimension éthique et déontologique dans la formation des enseignants.

L'ouvrage est composé de treize contributions réparties autour de trois axes d'analyse de l'éthique et de la déontologie professionnelles d'auteurs

4. Déclaration de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30 janvier 2003.



issus de Suisse romande, mais aussi d'autres pays francophones (France, Québec). Ces contributions, tout en s'inscrivant dans un des trois axes présentés ci-dessus, explorent de nouvelles pistes, offrant ainsi des perspectives de recherche prometteuses sur la thématique.

Les quatre premières contributions qui ont trait à l'approche philosophique de l'éthique professionnelle (axe 1) étudient différents fondements possibles d'une éthique professionnelle enseignante. Tournées vers des valeurs comme l'émancipation, le bonheur ou la sollicitude, qu'on ne verrait pas *a priori* comme base pour une éthique, elles proposent des pistes nouvelles qui se situent en-deça de la mise en place de normes et de codes.

Ainsi, la première contribution de **Didier Moreau** propose un état de la question sur les références actuelles aux théories éthiques professionnelles. Partant du double constat selon lequel il existe une injonction sociétale relayée par les institutions à prendre en compte l'éthique et une irruption du souci éthique dans le champ éducatif, l'auteur s'interroge sur une éthique légitime en éducation. Cette éthique légitime, qui se doit de dépasser une mise en œuvre experte technique, pourrait être définie comme une pratique de soi ayant pour but sa propre émancipation qui favoriserait par exemplarité l'émancipation d'autrui. De ce point de vue, pour Moreau, une déontologie professionnelle, parce qu'elle se situe dans l'interface du droit et de la morale, échapperait au plan éthique.

Jean-François Dupeyron, quant à lui, se penche sur l'éthique du *care* qui met en avant l'intérêt d'une posture enseignante de sollicitude, avec un retour à la primauté des sentiments moraux. Si ce modèle est confronté à trois défis majeurs – philosophique, politique et déontologique – qui ne doivent pas être négligés, le *care* apporte, selon l'auteur, une plus-value à une conception de la professionnalité, dans laquelle les enseignants font face à des responsabilités juridique, éthique et déontologique complexes.

La troisième contribution de **François Galichet** s'interroge sur les fondements d'une réflexion normative et axiologique de l'action enseignante. S'il analyse certaines qualités déontologiques en vogue à notre époque, telles que l'enthousiasme, la confiance et la flexibilité, il démontre également que ces qualités ne sont pas seulement descriptives de la profession mais actuellement également prescriptives. Dès lors, se détachant des référents implicites de l'éthique enseignante, en particulier le code Soleil et l'éthique moderniste, il propose le concept de bonheur comme référent explicite d'une éthique enseignante qui place les enseignants devant leurs responsabilités.

Pour sa part, **Samuel Heinzen** s'intéresse aux concepts qui s'invitent aussi bien dans les représentations des sujets – les chercheurs comme les personnes qui participent à des recherches – que dans les méthodes et les résultats des enquêtes scientifiques portant sur ces questions. Il met ainsi en lumière l'importance pour le chercheur de prendre conscience de cette intrication conceptuelle, s'il veut pouvoir assumer explicitement les valeurs sous-jacentes à un questionnement éthique. Enfin, analysant les rapports complexes qui existent entre les différentes missions d'un ensei-



gnant : relations interpersonnelles professionnelles, relations aux parents et aux élèves, il montre que l'éthique enseignante est spécifique et ne peut être comparée à aucune autre approche professionnelle.

Les quatre contributions suivantes articulent l'éthique et la déontologie professionnelle avec les questions d'identité, d'autorité et de professionnalisation (axe 2), n'hésitant pas à poser la focale sur différents codes d'éthique et de déontologie des enseignants, mettant en lumière ainsi le fait que la professionnalisation peut précéder ou découler de ces codes.

La contribution d'**Eirick Prairat** présente l'idée déontologique à partir de plusieurs points de vue – fonctionnaliste, structuraliste, éthique. L'auteur analyse d'abord quatre principes éthiques qui touchent à la profession enseignante : l'éducabilité, l'autorité, le respect et la responsabilité. Puis, il montre qu'une déontologie minimaliste permet d'obtenir un consensus au sein d'une profession enseignante marquée par la diversité des valeurs. Le code de déontologie qu'il présente vise à lancer un débat sur cette question.

Dans sa contribution, **Denis Jeffrey** part du constat que la tertiarisation de la formation des enseignants a fait de ceux-ci de véritables professionnels, ayant notamment une plus grande liberté pédagogique et une plus grande autonomie dans l'exercice de leur métier. Dès lors, ces derniers devraient, à l'instar d'autres corps de métier, adhérer à une éthique commune.

Christiane Gohier, France Jutras et Luc Desautels mettent en évidence les valeurs éthiques de la profession enseignante au Québec, en Ontario et au Nouveau Brunswick à travers la présentation de textes législatifs et de codes. Dans la deuxième partie de leur contribution, ils rendent compte d'une étude empirique analysant le point de vue de plusieurs enseignants sur le code déontologique de l'Ontario, afin de mettre en évidence les valeurs communément privilégiées par les professionnels en exercice.

Le syndicat des enseignants romands (**SER**) réfléchissait depuis longtemps à un projet de création d'un code de déontologie. Son président, **George Pasquier**, retrace l'historique des discussions autour du statut professionnel des enseignants depuis le milieu du 19^e siècle, qui se sont concrétisées entre autres - au milieu du 20^e siècle - sous la forme d'un code de déontologie des enseignants.

Enfin les cinq contributions qui s'inscrivent dans l'axe 3 analysent des dispositifs de formation initiale ou continue des enseignants centrés sur l'éthique et la déontologie professionnelles. Alors que les quatre premières considèrent ce champ comme un savoir *pour* ou à enseigner à acquérir en formation, la dernière l'aborde au niveau de la classe, d'un point de vue didactique en lien avec l'enseignement des sciences. L'ensemble de ces contributions proposent de ce fait un panorama de dispositifs innovants dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

Pascal Carron, Philippe Genoud et Pascale Spicher articulent les questions éthiques et déontologiques en formation d'enseignants aux différents axes du référentiel de compétences en vigueur dans leur institut de



formation du canton de Fribourg (Suisse). L'analyse d'un dispositif expérimenté initie une réflexion sur ces questions et promeut une posture éthique s'appuyant sur une déontologie tantôt prescrite, tantôt co-construite.

Jean-Nicolas Revaz s'appuie sur six modèles théoriques utilisés dans le cadre de la formation des enseignants du primaire du canton du Valais (Suisse) pour déterminer quels sont les éléments qui interviennent dans l'examen, par les enseignants, de situations à caractère éthique et comment ces derniers peuvent s'y référer pour fonder les décisions qu'ils doivent prendre. Cette contribution présente ainsi des outils qui permettent de traiter des dilemmes éthiques que les enseignants (stagiaires ou confirmés) rencontrent dans leurs situations de travail.

Elisabeth Ansen Zeder, quant à elle, propose d'aborder les problèmes relatifs à la déontologie dans la formation initiale des enseignants du primaire dans le cadre d'une didactique de l'éthique et de la culture religieuse à la Haute Ecole Pédagogique de Fribourg. De ce point de vue, l'éthique, comme domaine de la philosophie, devient un savoir à enseigner aux élèves par le biais de contes et de mythes.

La contribution d'**Anne Monnier, Laura Weiss et Sandra Pellanda Dieci** analyse un dispositif de formation pour les futurs enseignants secondaires à Genève, centré sur des études de cas qui articulent les dimensions éthiques et déontologiques aux différents savoirs professionnels. Ces chercheuses montrent ainsi que le champ de l'éthique et de la déontologie enseignantes fait appel à des savoirs de référence pluriels qui rend leur maîtrise difficile aussi bien pour les formés que pour les formateurs. Les résultats de leur recherche empirique mettent en évidence que l'acquisition de ces savoirs est plus aisée quand ceux-ci sont abordés d'une façon systémique et dans un ancrage fort avec le terrain scolaire.

Estelle Blanquet et Eric Picholle s'intéressent à la posture de l'enseignant primaire ou de sciences dans le contexte français d'un enseignement basé sur une démarche d'investigation qui s'appuie sur l'expérience. Ils définissent un code de déontologie en dix « commandements » permettant de donner un enseignement véritablement scientifique en classe. Cette démarche les amène à identifier un certain nombre de mauvaises pratiques, malheureusement présentes – selon ces auteurs – aussi bien dans la recherche scientifique que sur le terrain scolaire.

Sur les plans théoriques et méthodologiques, les contributions aspirent non seulement à apporter des connaissances nouvelles sur l'éthique et la déontologie professionnelles, mais également à questionner les pratiques souvent basées sur des valeurs éthiques spontanées, en ouvrant notamment une perspective critique pour résoudre les dilemmes qui mettent en tension des principes éthiques. Nous espérons que la palette des contributions retenues dans ce numéro thématique permettra au lecteur chercheur, formateur ou enseignant d'approfondir sa réflexion sur ce sujet tout en constatant au travers des nombreuses pistes qui lui sont offertes l'importance que revêt actuellement cette réflexion pour la profession enseignante.



Références

- Dubar, C. (2000). *La crise des identités*. Paris : PUF
- Kahn, P. (2006). Autour des mots : réflexions générales sur l'éthique professionnelle enseignante. *Recherche et formation*, 52, 105-116.
- Mauron, A. (2004). *Petit glossaire de bioéthique*. Repéré à <http://www.unige.ch/medecine/ib-ethiqueBiomedicale/enseignement/glossaire.html>
- Monnier, A. (2013). Quel corpus littéraire pour l'enseignement du français, pour quel public ?: une recherche en histoire de l'éducation. *Formation et pratiques d'enseignement en questions : revue des HEP*, 16, 145-159.
- Moreau, D. (2009). La question de l'éthique professionnelle des enseignants: un enjeu essentiel de la formation professionnelle et universitaire des maîtres. Dans D.G. Brassart & G. Legrand (dir.), *Qu'est-ce qu'une formation professionnelle universitaire des enseignants ? (Tome 1)* (pp. 365-374). Villeneuve d'Ascq: IUFM Nord-Pas de Calais.
- Pellanda Dieci, S., Weiss, L., & Monnier, A. (2012). Comment contribuer en formation à la construction de l'identité professionnelle d'enseignants du secondaire ? Dans D. Demazière, P. Roquet & R. Wittorski (dir.), *La mise en objet de la professionnalisation*. Paris : L'Harmattan.
- Prairat, E. (2012). Perspective déontologique. Dans M. Mellouki & B. Wentzel (dir.), *Que faut-il penser de la professionnalisation de la formation des enseignants aujourd'hui ?* (pp. 53-84). Nancy : Presses universitaires de Nancy.
- Prairat, E. (2009). Les métiers de l'enseignement à l'heure de la déontologie. *Education et Sociétés*, 23, 41-57.
- Tardif, M., & Borges, C. (2009). Internationalisation de la professionnalisation de la formation à l'enseignement secondaire et retraductions dans des formes sociales nationales : poids et sens du «savoir professionnel» dans les programmes du Québec et de la Suisse romande. *Raisons éducatives*, 13, 109-136.
- Tardif, M., & Lessard, C. (1999). *Le travail enseignant au quotidien*. Bruxelles : de Boeck.
- Weiss, L., Monnier, A., & Pellanda Dieci, S. (2012). Réflexion sur la double casquette de formateur et de chercheur : le cas d'un dispositif de formation à la déontologie professionnelle enseignante. *Formation et pratiques d'enseignement en questions : revue des HEP*, 14, 83-102.
- Wentzel, B., & Pagnossin, E. (dir.). (2012). *Pratiques de recherche dans les institutions de formation des enseignant(e)s*. *Revue des HEP*, 14.